

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW EUROPE GmbH

Fiche de données de sécurité conformément à la régulation (EU) No 2015/830

Nom du produit: TELONE™ 2EC Solution Drip Soil Fumigant

Date de révision: 28.04.2021 Version: 1.0

Date de dernière parution: -

Date d'impression: 28.04.2021

DOW EUROPE GmbH vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: TELONE™ 2EC Solution Drip Soil Fumigant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit phytosanitaire Fumigant Les utilisateurs et les applicateurs du produit doivent principalement se référer à l'étiquette du produit qui est attachée ou qui accompagne le contenant du produit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

DOW EUROPE GmbH A Subsidiary of The Dow Chemical Company BACHTOBELSTRASSE 3 8810 HORGEN SWITZERLAND

Information aux clients: (31) 115 67 2626

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: +41 (0)447 28 2822 Contact local en cas d'urgence: 00 34 977 54 36 20 Institut national de toxicologie: + 34 91 562 04 20

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Liquides inflammables - Catégorie 3 - H226 Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Oral(e) - H301 Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Inhalation - H331 Irritation cutanée - Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - H318

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 - H335

Danger par aspiration - Catégorie 1 - H304

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique - Catégorie 1 - H400

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique - Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la règlementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

Pictogrammes de danger











Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.

Conseils de prudence

Conseils de prudence		
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues	
	et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.	
P260	Ne pas respirer les vapeurs.	
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de	
	protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.	
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appelez immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou le	
+ P331	docteur/médecin. NE PAS faire vomir.	
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une	
	position où elle peut confortablement respirer.	
P305 + P351	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant	
+ P338	plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles	
	peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-	
	alcool pour l'extinction.	
P501	Éliminez le contenu/récipient dans une usine d'incinération agréée en conformité avec	
	les législations locales, régionales et nationales.	

Nom du produit: TELONE™ 2EC Solution Drip Soil Fumigant

Date de révision: 28.04.2021 Version: 1.0

Information supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine

et l'environnement.

Contient 1,3-dichloropropène; Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas

point d'ébullition — non spécifié

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux ≥ 0,1%.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / NoCE / NoIndex	Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Numéro de registre CAS 542-75-6 NoCE 208-826-5 NoIndex 602-030-00-5	_	>= 90,0 - < 93,7%	1,3-dichloropropène	Flam. Liq 3 - H226 Acute Tox 3 - H301 Acute Tox 3 - H331 Acute Tox 3 - H311 Skin Irrit 2 - H315 Eye Irrit 2 - H319 Skin Sens 1 - H317 STOT SE - 3 - H335 Asp. Tox 1 - H304 Aquatic Acute - 1 - H400 Aquatic Chronic - 1 - H410
Numéro de registre CAS Non disponible NoCE 918-668-5 NoIndex	01-2119455851-35	>= 1,0 - < 3,0 %	Hydrocarbures, C9, aromatiques	STOT SE - 3 - H336 STOT SE - 3 - H335 Asp. Tox 1 - H304 Aquatic Chronic - 2 - H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours Conseils généraux:

Date de révision: 28.04.2021

Version: 1.0

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Ce faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un professionnel de la santé en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporter d'urgence la personne à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Parce qu'une absorption rapide par les poumons peut se produire si le produit est aspiré, ce qui peut provoquer des effets sur tout le système, la décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont

préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Un jet d'eau droit ou direct pourrait s'avérer inefficace pour éteindre le feu.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Un jet d'eau droit ou direct pourrait s'avérer inefficace pour éteindre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les mélanges inflammables de ce produit prennent feu facilement, même par une décharge d'électricité statique. Les vapeurs sont plus denses que l'air et peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. À température ambiante, des mélanges inflammables peuvent être présents dans l'espace libre des contenants renfermant des vapeurs. Lorsque le produit est stocké dans des contenants fermés, l'atmosphère peut devenir inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. L'eau peut s'avérer inefficace pour éteindre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Éliminer les sources d'inflammation. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi

qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Pour éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs émises. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Pour les gros déversements, avertir le public du danger d'explosion sous le vent. Avant de pénétrer à nouveau dans la zone, procéder à une vérification des lieux à l'aide d'un détecteur de gaz combustible. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Mettre à la terre et relier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Contacter Dow pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».
- **6.4 Référence à d'autres rubriques:** Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Avant de transférer ou d'utiliser le produit, établir la liaison électrique et la mise à la terre des contenants, de l'équipement et du personnel. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas avaler. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne jamais utiliser de pression d'air pour transférer le produit. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou

antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer dans ce qui suit: Zinc. Aluminium. Alliages d'aluminium. Magnésium. Alliages de magnésium. Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Veuillez consulter l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur
1,3-dichloropropène	ACGIH	TWA	1 ppm
	Information supplémentaire	: A3: Carcinogène confirmé d	chez les animaux dont
	l'incidence est inconnue chez les humains; Skin: Danger de résorption cutanée		
	ES VLA	VLA-ED	4,6 mg/m3 1 ppm
	Information supplémentaire: dermal route: Peau; Sen: Agent sensibilisant		

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Procédures recommandées de contrôle

Une surveillance de la concentration de substances dans la zone de respiration des travailleurs ou sur le lieu de travail peut être requise, dans le but de confirmer le respect des limites d'exposition professionnelle et de l'adéquation des contrôles de l'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également être appropriée.

Les méthodes de mesure de l'exposition validées doivent être appliquées par une personne compétente, et les échantillons analysés par un laboratoire accrédité.

Référence devrait être faite aux normes de surveillance, telles que les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail - Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation à des agents chimiques, à des fins de comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure); Norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur le lieu de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques); Norme européenne EN 482 (Atmosphères sur le lieu de travail - Exigences générales concernant la réalisation des procédures de la mesure des agents chimiques). Il sera également nécessaire de se référer aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

Des exemples de sources de méthodes de mesure d'exposition recommandées sont donnés cidessous ou alors, veuillez bien contacter le fournisseur. D'autres méthodes nationales peuvent être disponibles.

Institut national de la sécurité et de la santé au travail (National Institute of Occupational Safety and Health - NIOSH), Etats-Unis: Manuel de méthodes d'analyse.

Administration de la sécurité et de la santé au travail (Occupational Safety and Health Administration - OSHA), Etats-Unis: Méthodes d'échantillonnage et d'analyse.

Directeur de la santé et de la sécurité (Health and Safety Executive - HSE), Royaume-Uni: Méthodes de détermination des substances dangereuses.

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Allemagne. Institut National de Recherche et de Securité, (INRS), France.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition provoque une gêne oculaire, utiliser un masque intégral (conforme à la norme EN 136) avec cartouche à vapeurs organiques (conforme à la norme EN 14387).

Protection de la peau

Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à

pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Cartouche à vapeurs organiques avec un préfiltre à particules, type AP2 (conforme à la norme EN 14387).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique liquide

CouleurIncolor à brunOdeurAgréable Âcre

Seuil olfactif Aucune donnée d'essais disponible

pH 4.5 1% CIPAC MT 75

Point/intervalle de fusion Non applicable

Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition (760 mmHg) Aucune donnée d'essais disponible

Point d'éclair 28.5 °C Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93

Taux d'évaporation (acétate de

butyle = 1)

Aucune donnée d'essais disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure
Limite d'explosivité, supérieure
Tension de vapeur

Densité de vapeur relative (air = Aucune donnée d'essais disponible
Aucune donnée d'essais disponible
Aucune donnée d'essais disponible

onsite de vapedi

1)

Addute doffilee d essais disponible

Densité relative (eau = 1) 1,20 à 25 °C / 4 °C Pycnomètre

Hydrosolubilité émulsionnable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto- Aucun(e) en-dessous de 400°C

inflammabilité

Température de décompositionDonnée non disponibleViscosité dynamique0,859 mPa.s à 40 °CViscosité cinématique0,710 mm2/s à 40 °C

Propriétés explosives Non CEE A14

Propriétés comburantes Non EPA OPPTS 830.6314 (Action Oxydante ou Réductrice

9.2 Autres informations

Densité du liquide 1,20 g/cm3 à 25 °C *Pycnomètre*

Poids moléculaire Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité: Donnée non disponible

- **10.2 Stabilité chimique:** Instable à températures élevées. Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.
- **10.4 Conditions à éviter:** Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peutprovoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter toute décharge d'électricité statique.
- **10.5 Matières incompatibles:** Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases. Oxydants. Éviter le contact avec les métaux tels que: Zinc. Cadmium. Magnésium. Aluminium. Alliages d'aluminium.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition. Les produits de décomposition peuvent comprendredes quantités infimes de ce qui suit: Phosgène.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion.

Toxicité aiguë (représente les expositions à court terme avec effets immédiats – aucun effet chronique ou différé connu sauf indication contraire)

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité modérée par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Sur la base des tests de produits: DL50, Rat, mâle, > 100 mg/kg Sur la base des tests de produits: DL50, Rat, femelle, 212 mg/kg Nom du produit: TELONE™ 2EC Solution Drip Soil Fumigant

Date de révision: 28.04.2021 Version: 1.0

Informations pour les composants:

1.3-dichloropropène

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. DL50,

Pour un ou des produits semblables: DL50, Rat, 110 mg/kg

Hydrocarbures, C9, aromatiques

DL50, Rat, 3 500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Sur la base des tests de produits: DL50, Rat, mâle, 2 966 mg/kg Sur la base des tests de produits: DL50, Rat, femelle, > 5 000 mg/kg

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Pour un ou des produits semblables: DL50, Lapin, 333 mg/kg

Pour un ou des produits semblables: DL50, Rat, 1 200 mg/kg

Hydrocarbures, C9, aromatiques

DL50, Lapin, > 3 160 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Les observations sur des animaux comprennent: Léthargie

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 855 ppm Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

La CL50 n'a pas été déterminée.

Pour un ou des produits semblables: CL50, Rat, 4 h, vapeur, 2,7 - 3,07 mg/l

Hydrocarbures, C9, aromatiques

CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 10,2 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des tests de produits:

Page 11 de 23

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desguamation.

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Pour un ou des produits semblables:

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Un contact répété peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des tests de produits:

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques. Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

Les vapeurs peuvent provoquer la sécrétion de larmes.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Pour un ou des produits semblables:

Peut provoquer une grave irritation des yeux.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Les vapeurs peuvent provoquer la sécrétion de larmes.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

Sensibilisation

Sur la base des tests de produits:

A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Les données recueillies grâce à des essais sur les animaux indiquent que le 1,3-dichloroprène est une substance sensibilisante cutanée potentielle.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Il contient des composant/s classifiés en tant que matières toxiques pour certains organes cibles, exposition unique, de la catégorie 3.

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Peut irriter les voies respiratoires. Voie d'exposition: Inhalation Organes cibles: Voies respiratoires

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoguer somnolence ou vertiges.

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires, Système nerveux central

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons, entraînant une absorption rapide et des lésions à d'autres systèmes de l'organisme.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité chronique (représente les expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/différés – aucun effet immédiat connu sauf indication contraire)

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Vessie.

Foie.

Poumons.

Tractus gastro-intestinal.

Voies respiratoires.

Tissus du nez.

Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate)

Contient un ou des composants qui, chez les animaux, ont provoqué des effets sur les organes suivants:

Reins

Sang.

Foie

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Vessie.

Foie.

Poumons.

Tractus gastro-intestinal.

Voies respiratoires.

Tissus du nez.

Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Sang.

Reins.

Foie.

Les animaux de laboratoire exposés à des concentrations élevées de xylène ont subi une perte d'acuité auditive; de tels effets n'ont pas été constatés chez les humains.

Pour le ou les composants mineurs:

Cumène.

Yeux.

Cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: S'est révélé cancérogène par voie orale chez les animaux de laboratoire. Une exposition par inhalation a entraîné une hausse du taux normal de tumeurs pulmonaires bénignes chez les souris mâles.

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Pour un ou des produits semblables: S'est révélé cancérogène par voie orale chez les animaux de laboratoire. Une exposition par inhalation a entraîné une hausse du taux normal de tumeurs pulmonaires bénignes chez les souris mâles.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Le xylène ne s'est pas montré cancérogène pour les rats et les souris dans les études biologiques du Programme Toxicologique National (USA).

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Page 14 de 23

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Pour un ou des produits semblables: N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère. Des doses excessives de xylène administrées par voie orale à des souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie commune du développement chez les souris. Dans des études sur des animaux, l'inhalation de xylène a provoqué des effets toxiques chez les foetus mais aucune malformation congénitale. Aucune malformation n'a été induite pour des expositions inférieures à celles qui causent une toxicité sévère pour les animaux adultes. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Informations pour les composants:

1,3-dichloropropène

Pour un ou des produits semblables: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

12.1 Toxicité

1,3-dichloropropène

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Pour un ou des produits semblables:

CL50, Cyprinodon variegatus (Cyprinodon), 96 h, 0,87 mg/l, Méthode non spécifiée.

Pour un ou des produits semblables:

CL50, Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss), 96 h, 2,78 mg/l

Pour un ou des produits semblables:

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), 96 h, 3,7 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 3,58 mg/l

Pour un ou des produits semblables:

CE50, huître américaine (Crassostrea virginica), 48 h, 0,64 mg/l

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50b, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 14,9 mg/l

Pour un ou des produits semblables:

CE50, diatomée de l'espèce de la navicule, 120 h, 2,35 mg/l

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Lemna gibba, 14 jr, 14,56 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 33 jr, survie, 0,117 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, puce d'eau Daphnia magna, 21 jr, nombre de descendants, 0,0701 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

D'après les informations concernant un produit semblable:

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 139,8mg/kg poids corporel.

D'après les informations concernant un produit semblable:

CL50 par voie alimentaire, Anas platyrhynchos (canard colvert), > 6243mg/kg par voie alimentaire.

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

D'après les informations concernant un produit semblable:

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, 55,6 mg/kg

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Toxicité aiguë pour les poissons.

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statigue, 96 h, 9.22 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, mysidacé Mysidopsis bahia, 96 h, 2,0 mg/l

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 2,9 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 8 jr, > 6500mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 21 jr, > 2150mg/kg poids corporel.

12.2 Persistance et dégradabilité

1,3-dichloropropène

Biodégradabilité: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

Intervalle de temps de 10 jours : Echec Pour un ou des produits semblables:

Biodégradation: 4,9 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 1,281 mg/mg

Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
	0,148
	ma/ma

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

Selon les données provenant de composants similaires, Hydrolyse, demi -vie, 2,3 - 4,75 jr

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Biodégradabilité: Pour le ou les principaux composants: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide. Pour certains composants: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Page 17 de 23

Nom du produit: TELONE™ 2EC Solution Drip Soil Fumigant

Date de révision: 28.04.2021 Version: 1.0

12.3 Potentiel de bioaccumulation

1,3-dichloropropène

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 1,82 - 2,1 Mesuré

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Bioaccumulation: Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potential de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

12.4 Mobilité dans le sol

1,3-dichloropropène

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 44,7 Mesuré

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

1,3-dichloropropène

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

1,3-dichloropropène

Le 1,3-dichloropropène a un potentiel de destruction de l'ozone stratosphérique (ODP) de 0,002 par rapport au CFC-12 (ODP=1).

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ce produit, s'il n'a pas été utilisé ni contaminé, doit être éliminé comme un déchet dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE. Toute méthode d'élimination doit se conformer aux lois nationales, provinciales, municipales s'appliquant aux déchets dangereux. Dans le cas des matières résiduelles contaminées ou utilisées, des évaluations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

Page 18 de 23

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1 Numéro ONU UN 2903

14.2 Désignation officielle de PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.(1,3-

transport de l'ONU dichloropropène)

14.3 Classe(s) de danger pour le

6.1(3)transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Dangers pour 1,3-dichloropropène l'environnement

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger: 63

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

14.1 Numéro ONU UN 2903

14.2 Désignation officielle de PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE, N.O.S.(1,3-

transport de l'ONU Dichloropropene)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

6.1(3)

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Dangers pour

1,3-Dichloropropene l'environnement

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

EmS: F-E, S-D

14.7 Transport en vrac selon

l'annexe I ou II de MARPOL

Consult IMO regulations before transporting ocean bulk 73/78 et le code IBC ou IGC

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1 Numéro ONU UN 2903

14.2 Désignation officielle de Pesticide, liquid, toxic, flammable, n.o.s.(1,3-

transport de l'ONU Dichloropropene)

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1(3)

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Dangers pour

Not applicable l'environnement

14.6 Précautions particulières à No data available. prendre par l'utilisateur

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACh (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants ayant été enregistrés, étant exempts d'enregistrement, considérés comme enregistrés ou non sujets à enregistrement conformément au règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH).,Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Énuméré dans le règlement: TOXICITÉ AIGUË

Nombre dans le règlement: H2

50 t 200 t

Énuméré dans le règlement: LIQUIDES INFLAMMABLES

Nombre dans le règlement: P5c

5 000 t 50 000 t

Énuméré dans le règlement: DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Nombre dans le règlement: E1

100 t 200 t

Information supplémentaire

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Flam. Lig. - 3 - H226 - Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Acute Tox. - 3 - H301 - Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Acute Tox. - 3 - H331 - Méthode de calcul

Skin Irrit. - 2 - H315 - Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Eye Dam. - 1 - H318 - Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Skin Sens. - 1 - H317 - Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

STOT SE - 3 - H335 - Méthode de calcul Asp. Tox. - 1 - H304 - Méthode de calcul Aquatic Acute - 1 - H400 - Méthode de calcul Aquatic Chronic - 1 - H410 - Méthode de calcul

Révision

Numéro d'identification: 99185124 / 3000 / Date de création: 28.04.2021 / Version: 1.0 Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Léaende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)	
ES VLA	Espagne. Limites environnementales d'exposition aux agents chimiques - Tableau	
	1: Valeurs d'exposition professionnelle	
TWA	8 heures, moyenne pondérée dans le temps	
VLA-ED	Valeur limite quotidienne environnementale	
Acute Tox.	Toxicité aiguë	

Aquatic Acute	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN -Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW EUROPE GmbH recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le

domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. ES